

Autorisations parentales

1 Règlement intérieur

Je soussigné Mcertifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de la crèche « Ptits lutins » de Bâle, et m'engage à m'y conformer.

Date : Signature des 2 parents :

2 Autorisation mutuelle des deux parents

Monsieur, Madame autorise
Monsieur, Madame à reprendre notre enfant à la crèche « Ptits lutins »
En cas de divorce ou de séparation, prière de fournir une copie du jugement.

Date : Signature des 2 parents :

3 Autorisation aux personnes majeures mandatées

Je soussigné Mr, Mme.....autorise :
MAdresse :.....tél. :.....

MAdresse :.....tél. :.....

MAdresse :.....tél. :.....

A venir chercher mon enfant à la crèche « p'tits lutins »

Date : Signature des 2 parents :

4 Intervention en cas d'urgence

J'autorise le personnel de la crèche « p'tits lutins » à prendre toutes les mesures nécessaires, y compris l'hospitalisation, pour mon enfant.
En cas d'accident, les parents seront prévenus dans les plus brefs délais.

Date : Signature des 2 parents :

5 Autorisation de sortie

J'autorise mon enfantà participer
- à toutes les sorties proposées par les « p'tits lutins ». en cas de disponibilité, votre aide peut être utile.

Il est possible que selon le lieu, nous vous demandions une participation financière.

- à être pris(e) en photo ou filmé(e) pendant son séjour à la crèche
- à être pris(e) en photo pour le site internet de la crèche

Date : Signature des 2 parents :

Enfant :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Nationalité :

**Copie du passeport ou de la carte d'identité et
Copie de la carte d'assurance maladie.... à joindre**

Date de demande d'inscription :

Date d'inscription :

Type de contrat :

Accueil régulier à temps complet

= 5 jours par semaine

Tarif mensuel bébés : 2200 CHF

Tarif mensuel trotteurs : 2400 CHF

Tarif mensuel marcheurs : 2500 CHF

Tarif mensuel explorateurs : 1650 CHF

Accueil régulier à mi-temps

= 5 demi-journées ou 2.5 jours

tarif mensuel bébés : 1450 CHF

tarif mensuel trotteurs : 1650 CHF

tarif mensuel marcheurs : 1750 CHF

Merci de consulter notre feuille de tarifs.

***Vous pouvez soutenir financièrement la crèche en faisant des dons
Les dons à une association comme la nôtre donnent droit à une réduction d'impôts.***

Frais d'inscription : 450 CHF pour tous les enfants

Planning prévisionnel :

Lundi : de H à H et de H à H

Mardi : de H à H et de H à H

Mercredi : de H à H et de H à H

Jeudi : de H à H et de H à H

Vendredi : de H à H et de H à H

P'tits -LUTINS

ATTESTATION MEDICALE

Certificat médical en vue d'admission en structure collective
A remplir par le médecin traitant

L'enfant :.....

Né(e) le :.....

Présente un état de santé compatible avec la vie en collectivité, et est en règle avec les vaccinations.

Date des vaccinations :

D.T.P. le

B.C.G. (conseillé pour entrer en collectivité) le :.....

R.O.R. (fortement conseillé en collectivité) le :.....

COQUELUCHE (fortement conseillé en collectivité) le :.....

Renseignements complémentaires sur l'état de santé de l'enfant :

Allergies :

Intolérance alimentaire :

Handicap :

Autres :

Date :

Signature :

Merci de confirmer que le carnet de santé de l'enfant est à jour.

Règlement de la structure « Crèche P'tits Lutins »

1. Dossier d'inscription

Les parents qui souhaitent inscrire leur enfant devront prendre rendez-vous auprès de Mme Rondot pour un premier contact.
L'inscription définitive sera enregistrée par la directrice après reçu du dossier rempli et signé et du versement bancaire.

Nous sommes une association à but non-lucratif, aussi souhaitons-nous un réel engagement de la part des parents

2. Tarifs

	Tarif Bébés	Tarif trotteurs	Tarif marcheurs	Tarif Explorateurs
Temps plein	2200 CHF	2400 CHF	2500 CHF	1650 CHF
Mi-temps	1450 CHF	1650 CHF	1750 CHF	

Les repas ne sont pas inclus dans les tarifs bébés.

Tarif à l'heure : **30 CHF**. (Garde temporaire ou dépannage occasionnel).

Frais de relance : 150 CHF pour la 1^{ère} relance, 250 CHF pour la 2^{ème} relance

Les parents ayant plusieurs enfants dans la crèche bénéficient d'une réduction à partir du deuxième enfant.

Pour tout enfant dont l'inscription est réservée, quelle que soit la date de rentrée, l'année est due dans sa totalité *si l'enfant est déjà dans la structure (par exemple : de septembre à fin août)*. En cas d'absence de l'enfant (vacances, fermeture de la crèche, congés des parents, maladie de moins d'un mois) les mensualités sont dues dans sa totalité et aucun remboursement des repas non pris ne pourra être fait.

En cas de rupture du contrat après **sa signature** pour des raisons médicales ou autres, nous nous réservons le droit de facturer **6 mois** de frais de garde si **l'enfant n'intègre pas la crèche**.

Concernant la radiation, prévenir 3 mois à l'avance par lettre recommandée, toujours à la fin du mois.

Le paiement se fait trimestriellement d'avance, par virement automatique ou mensuel.

3. Responsabilité

Aucun enfant ne peut être **déposé seul** dans la crèche avant l'ouverture.

A la sortie, l'enfant ne sera confié qu'aux parents ou à une personne inscrite sur la liste d'autorisation parentale.

En cas d'accident, la directrice se réserve le droit de prévenir les parents, un médecin, les urgences. En cas d'absence de la directrice, un collègue prendra cette décision à sa place et l'en avertira le plus rapidement possible.

En complément de l'assurance responsabilité civile, tous les enfants doivent avoir une Assurance Accident.

4. Radiation

Comportement incompatible avec le bon fonctionnement de la crèche

Non-respect du règlement

Non- paiement des factures et des relances

Retards répétés gênant l'organisation du travail de la structure

Dispositions Particulières

Les enfants ne doivent pas porter de chaînettes, broches, gourmettes etc.

La crèche décline toute responsabilité en cas d'accident, de perte ou de vol.

Les jouets ou les peluches sont interdits à l'exception » d'un objet de transition » (doudou).

Il est indispensable de nous signaler tout changement vous concernant (adresse, numéro de téléphone, etc.) et concernant votre enfant (nourriture, régime, maladie, vaccins, etc.)

Merci de noter que nous ne pourrions pas accueillir votre enfant entre **12h30** et **14h00** (l'heure de la sieste).

Tous les effets personnels seront marqués de leur nom.

Je soussigné (e).....

Reconnais avoir pris connaissance du Règlement Intérieur de la crèche " les Ptits Lutins" et m'engage à le respecter.

Signature des deux parents précédés de la mention

"Lu et approuvé

"

Bâle le.....

Le dossier d'inscription contient **6 pages**.